



Municipalité d'Yvonand  
Av. du Temple 8  
Tél. 024/557 73 00  
Fax 024/557 73 01  
[greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)  
[www.yvonand.ch](http://www.yvonand.ch)

## AU CONSEIL COMMUNAL

### 1462 YVONAND

#### Préavis municipal No 2016/05

**Concerne** : Aménagement d'une zone verte pour la pratique du sport attenante au terrain principal renforcé, demande de crédit

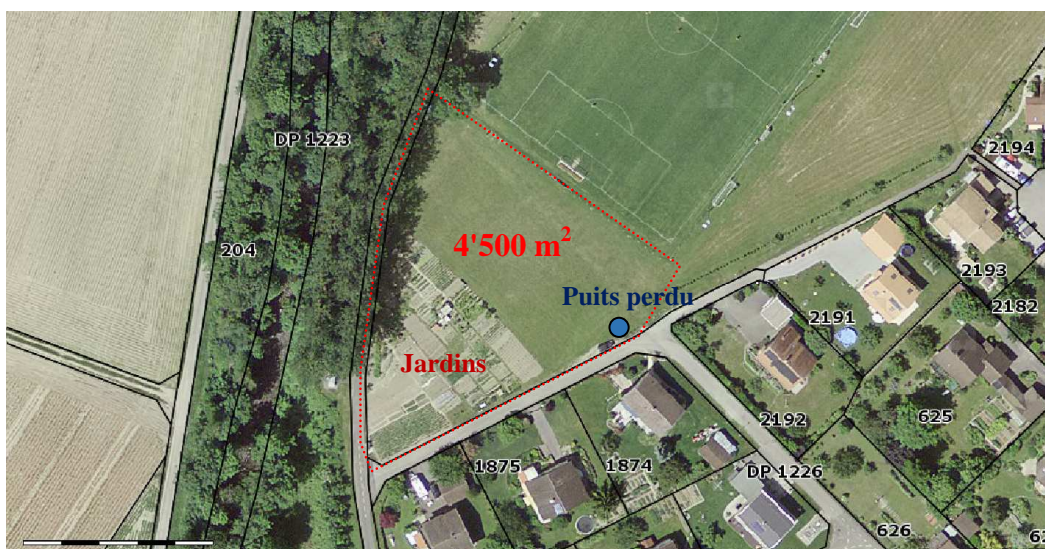
Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### 1. Introduction

Le terrain de foot a fait l'objet de travaux de renforcement en 2015. Ce terrain a été progressivement remis en service dès le 18 mai 2016 et essentiellement pour l'organisation de matchs.

La durée de vie pour un terrain renforcé (hybride) est d'environ 15 ans pour une utilisation moyenne de 400 à 800 heures par an. Bien que la durée d'utilisation soit étendue par rapport à un terrain naturel (300 à 500 heures par an), l'augmentation de la population et du nombre d'équipes actives justifient de compléter cette infrastructure avec une surface d'entraînement.

Dans l'attente du développement de nouvelles infrastructures sportives à Yvonand, il est indispensable de préserver au mieux l'état du terrain. Son utilisation doit donc être limitée au maximum. C'est pour cette raison, que la municipalité propose d'aménager une zone verte attenante destinée à la pratique du sport. Cette surface pourra être utilisée par le FCY pour les entraînements. Ceci permettra de délester autant que possible l'usage du terrain principal. La surface disponible est de 4'500 m<sup>2</sup>, actuellement répartie entre une surface en herbe déjà utilisée par le FCY et une surface louée pour des jardins familiaux jusqu'à fin 2015. Les démarches ont été réalisées pour que les locataires des jardins libèrent leurs surfaces.



En prévision de l'entretien de cette zone verte, une conduite raccordée au puits à la nappe a été posée lors des travaux sur le terrain de foot. Cette dernière va permettre d'assurer l'entretien courant de la surface sans recourir à l'eau du réseau.

Pour rappel, la motion « Pour une infrastructure réaliste et cohérente destinée à la pratique du football à Yvonand à créer dans les 2 ans » a été déposée le 16 mars 2015 par le groupe libéral radical. Le renforcement du terrain principal et l'adjonction d'une zone verte de 4'500 m<sup>2</sup> permettront de répondre aux besoins du FCY à court terme. La solution retenue suite au concours pour cette étape d'agrandissement du collège démontre que le maintien du terrain et d'une zone verte est compatible jusqu'à la prochaine extension.

Il n'en demeure pas moins qu'une solution pour la création de nouvelles infrastructures hors de la zone d'utilité publique devra être trouvée dans un horizon de 10 ans

## 2. Description des travaux

Les mêmes conditions cadre d'aménagement ont été proposées à Real Sport et Eurogreen, entreprises spécialisées dans la réalisation de surfaces sportives :

- Réfection de la zone verte actuelle.
- Extension à toute la surface disponible (4'500 m<sup>2</sup>) sans drainages ni fentes drainantes.

Une rapide évaluation de la couche de terre par Eurogreen a montré que le terrain était naturellement bien aéré. C'est probablement la raison pour laquelle, cette entreprise a proposé de renoncer à un fraisage complet de la couche herbeuse et à travailler directement sur la terre en place après application d'un herbicide. Contrairement à Real Sport cette entreprise a proposé de valoriser la terre récupérée lors des travaux de réfection du terrain et stockée provisoirement sur place.

Enfin les produits proposés par Eurogreen pour la stimulation, l'ensemencement et les amendements sont d'origines naturelles et riches en humus et substrat naturel (notamment des algues fraîches pressées froid).

La variante proposée devrait aboutir à une surface moins exigeante à l'entretien, notamment en matière d'arrosage). En particulier l'apport de sable dans la couche de surface est limité à 60 to, contrairement à la proposition de Real Sport qui proposait 30 mm d'amendement en sable sur toute la surface (135 m<sup>3</sup> ou environ 340 to).

De manière à résoudre l'accumulation d'eau de surface dans le secteur au croisement avec le chemin du Coppet, la voirie profitera de cette intervention pour y aménager un puits perdu.

## 3. Aspects financiers

La variante proposée par Eurogreen est devisée à environ Fr. 35'000.00 HT.

Pour information la proposition de Real Sport atteignait un montant de l'ordre de Fr. 65'000. HT.

Les prestations proposées par Eurogreen sont détaillées ci-après :

Installation de chantier	Fr.	1'800.00
Clôture provisoire du chantier (250 m) durant 2 mois	Fr.	3'000.00
Traitement herbicide sur toute la surface	Fr.	720.00
Mise en place de la terre récupérée	Fr.	1'250.00
Fourniture de 60 to sable lavé qualité 0.4, sablage avec le Portax (4'500m <sup>2</sup> )	Fr.	4'200.00
Fraisage de la couche sur une épaisseur de 6cm (mélange terre-sable)	Fr.	6'075.00
Amendement organique et engrais	Fr.	3'214.00
Lame niveleuse pour égaliser, réglage fin de surface	Fr.	8'550.00
Bio-stimulation avec BIOPOST	Fr.	2'160.00
Aération avec le Mustang, louchets 12mm, 350 trous/m <sup>2</sup> , égalisation et évacuation des déchets	Fr.	1'935.00
Ensemencement	Fr.	2'511.00

Fumure complémentaire, y compris stimulation du tallage et de la croissance des racines 5 semaines après ensemencement	Fr.	2'116.60
Divers et imprévus	Fr.	1'876.60
<b>Coût total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>42'560.85</b>

### **Le conseil communal d'Yvonand**

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Décide :**

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'aménagement d'une zone verte permettant la pratique du sport pour un montant de Fr. 42'560.85
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de Fr. 42'560.85 sur 10 ans, compte 9143.20 (terrain FC)
4. D'imputer le compte d'exploitation 310.3303 (amortissement obligatoire) de Fr. 4'256.10 (montant arrondi) par année pendant 10 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza